



# Des pratiques de communication pour rejoindre TOUTE la population

Atelier d'information et de formation

ACMQ | 28 mai 2025



**Démarche**

Groupe  
de  
recherche



**Formation**



**Panel**



# Sensibilisation à la littératie

## > Littératie ?

Capacité à **trouver**, à **comprendre**, à **évaluer** et à **utiliser** l'information pertinente dans sa vie de tous les jours

# > Niveaux de littératie

1



- Texte avec un vocabulaire de base
- \* **Formulaire très simple**

2



- Texte simple 1 page
- Comparer 2 informations
- \* **Consigne de sécurité simple**

3



- Texte + dense
- Interpréter et évaluer plusieurs informations
- Dédutions simples
- \* **Formulaire d'accident de travail**

4

5



- Texte complexe
- Dédutions complexes
- \* **Réglementation municipale**

# > Niveau fonctionnel

1



- Texte avec un vocabulaire de base
- \* Formulaire très simple

2



- Texte simple 1 page
- Comparer 2 informations
- \* Consigne de sécurité simple

3



- Texte + dense
- Interpréter et évaluer plusieurs informations
- Déductions simples
- \* Formulaire d'accident de travail

4

5



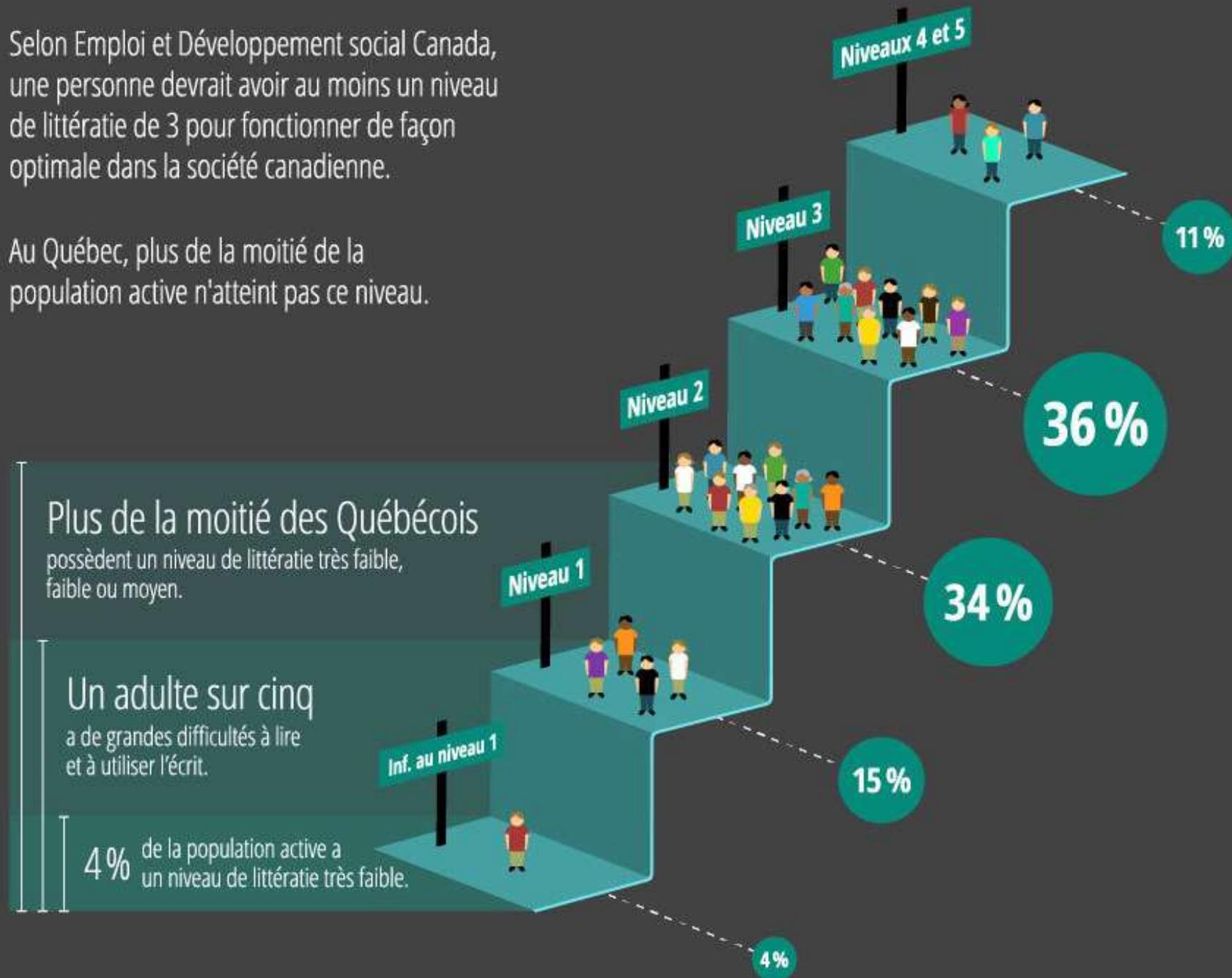
- Texte complexe
- Déductions complexes
- \* Réglementation municipale



## Niveaux de littératie Québec (2012) 16 à 65 ans

Selon Emploi et Développement social Canada, une personne devrait avoir au moins un niveau de littératie de 3 pour fonctionner de façon optimale dans la société canadienne.

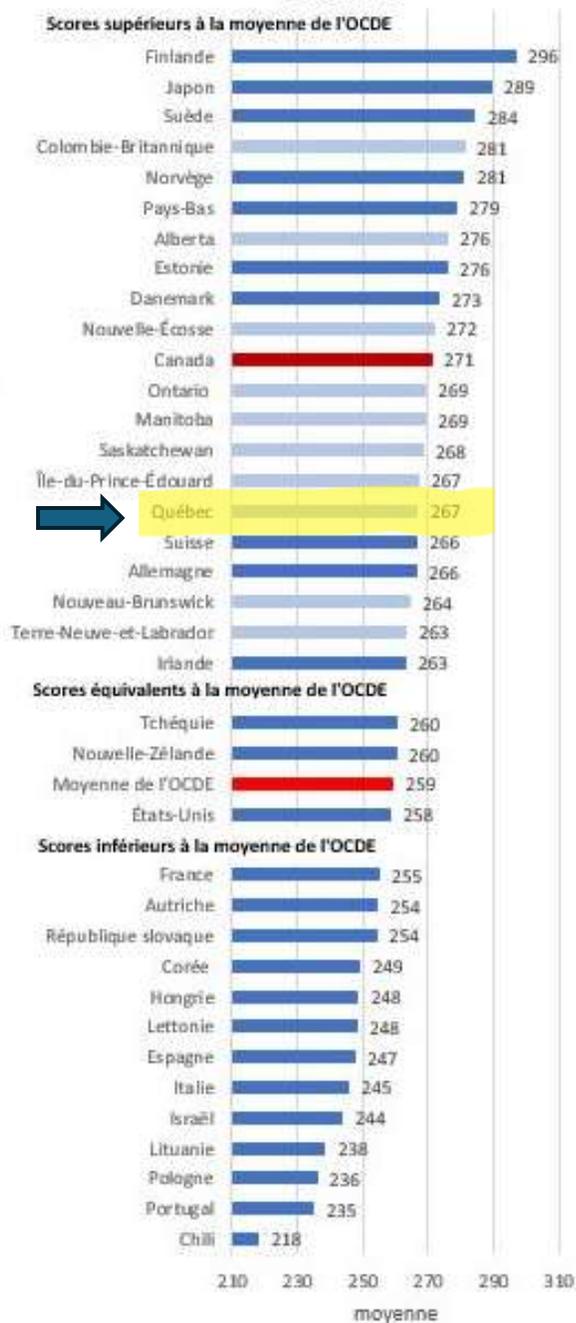
Au Québec, plus de la moitié de la population active n'atteint pas ce niveau.



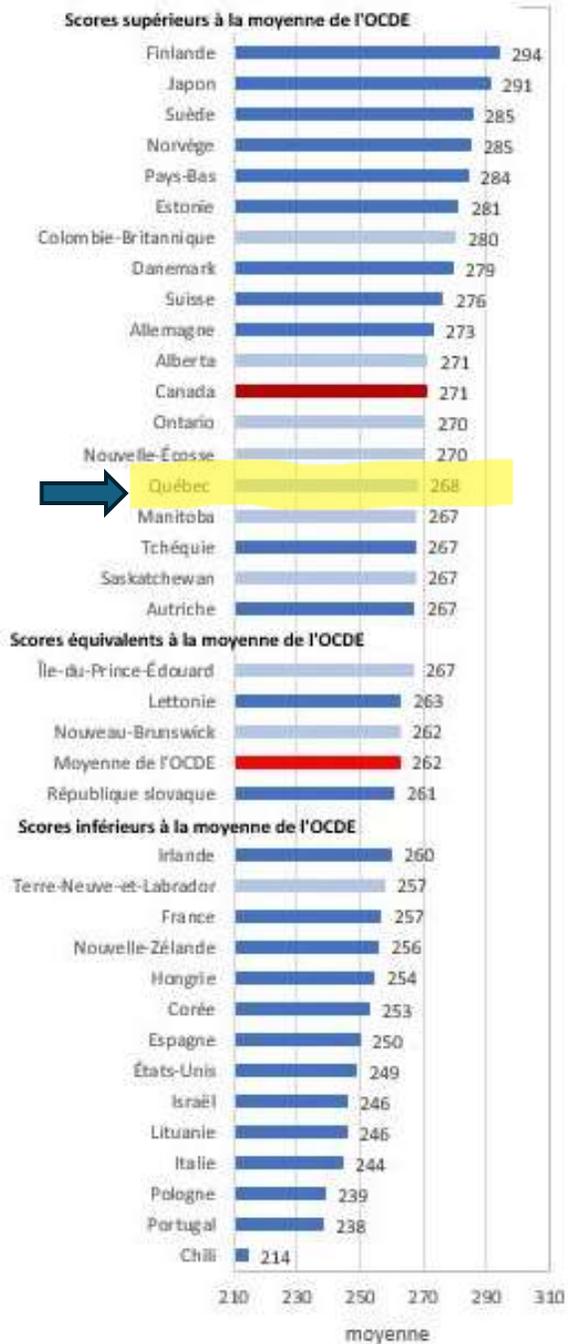
### SOURCES

FONDATION POUR L'APPRENTISSAGE, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE QUÉBÉCOISE, EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA, CONFÉRENCE MONDIALE DU CANADA, CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE, STATISTIQUE CANADA, TIMSS (PROGRAMME POUR L'ÉVALUATION INTERNATIONALE DES COMPÉTENCES DES ADULTES), UNE INITIATIVE DE L'OCDE, 2011. ENQUÊTES RÉALISÉES APRÈS 16-65 ANS.

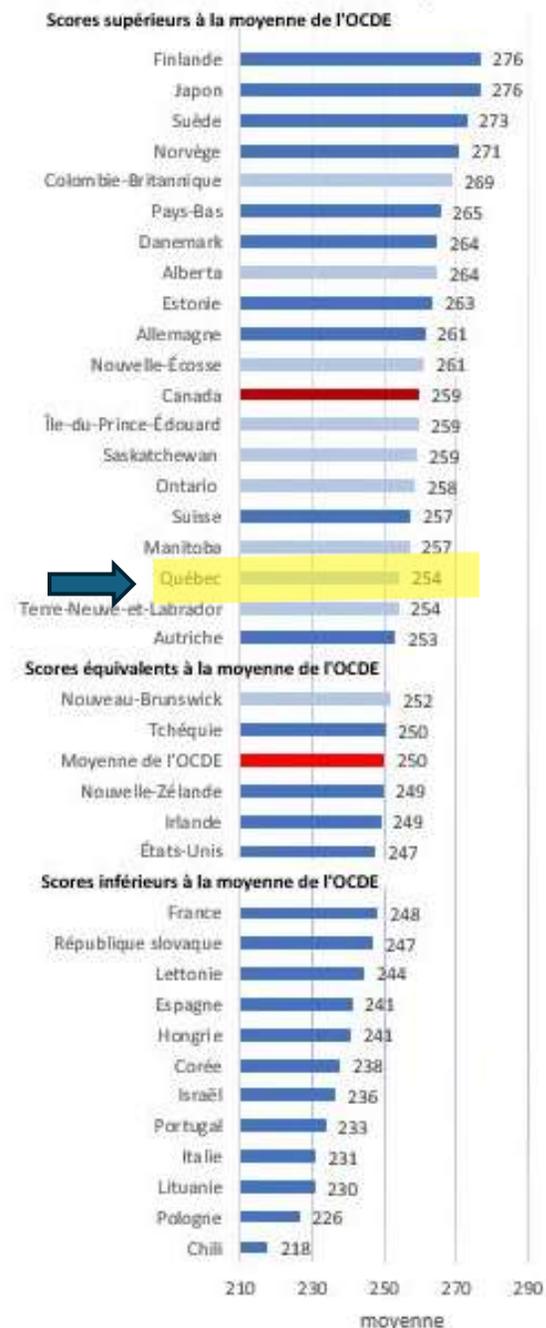
## Littératie



## Numératie



## Résolution adaptative de problèmes



# Résultats 2023

**Note :** OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques

**Sources:** Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, 2022 et Évaluation des compétences des adultes, 2023.



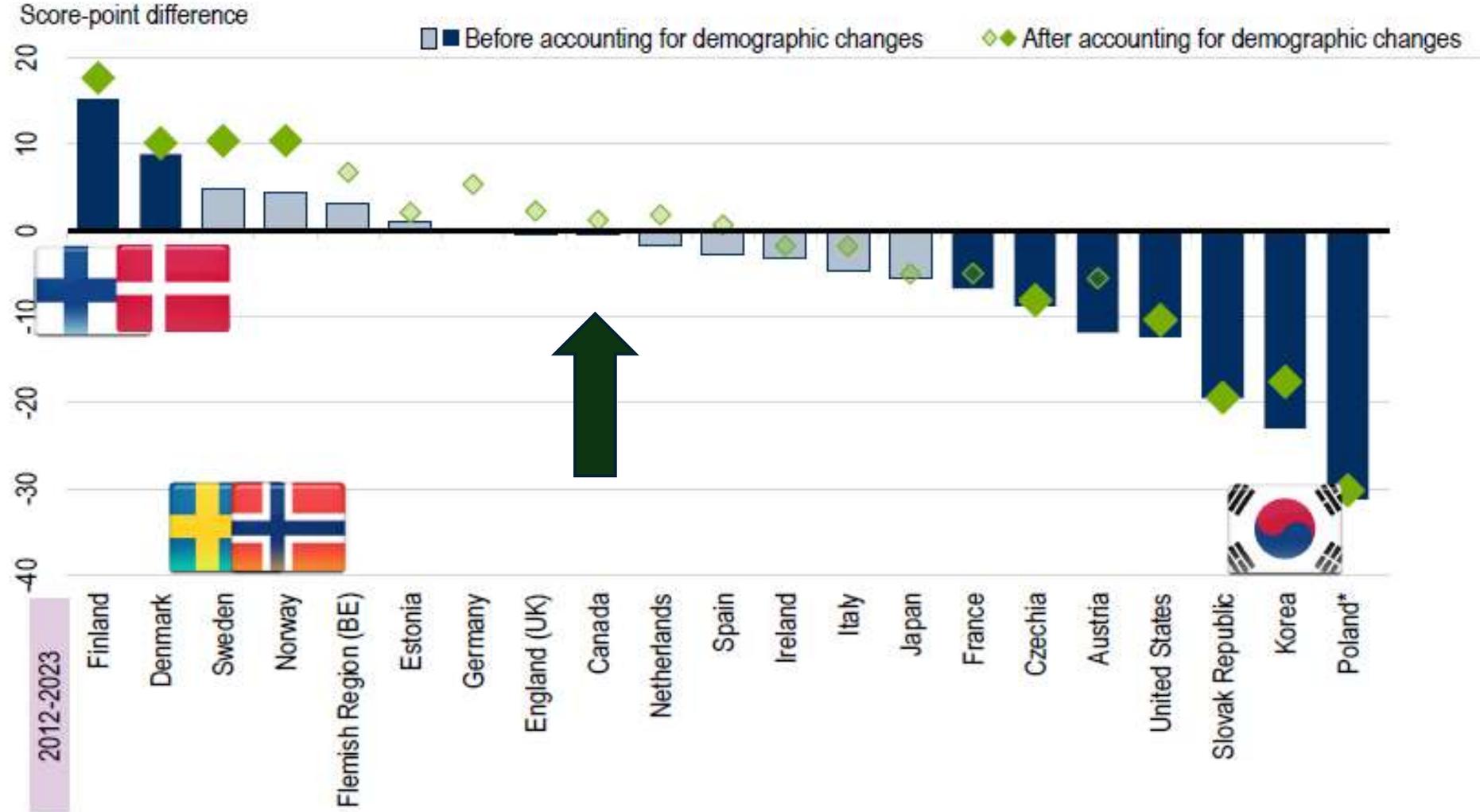
# Niveaux de littératie au Canada 2012-2023

Niveaux de littératie	Québec – 2012 (268,6)	Canada – 2012 (273,5)	Canada – 2023 (271)
Niveau ≤ 1	19 %	15 %	18 %
Niveau 2	34 %	34 %	30 %
Niveau 3	36 %	39 %	38 %
Niveau 4 et 5	11 %	12 %	14 %
	53%	49%	48%
	47%	51%	52%

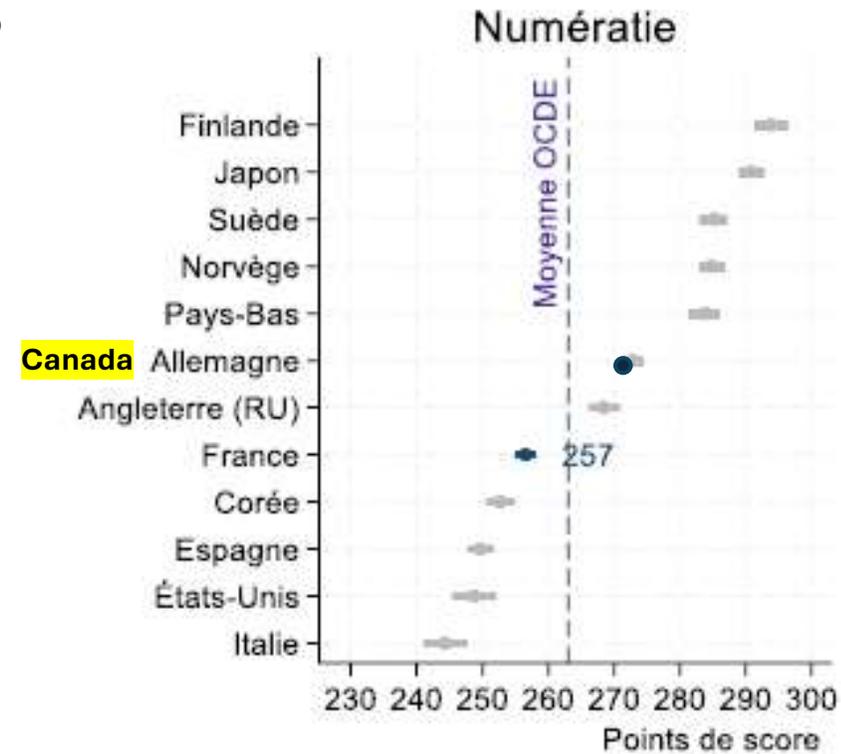
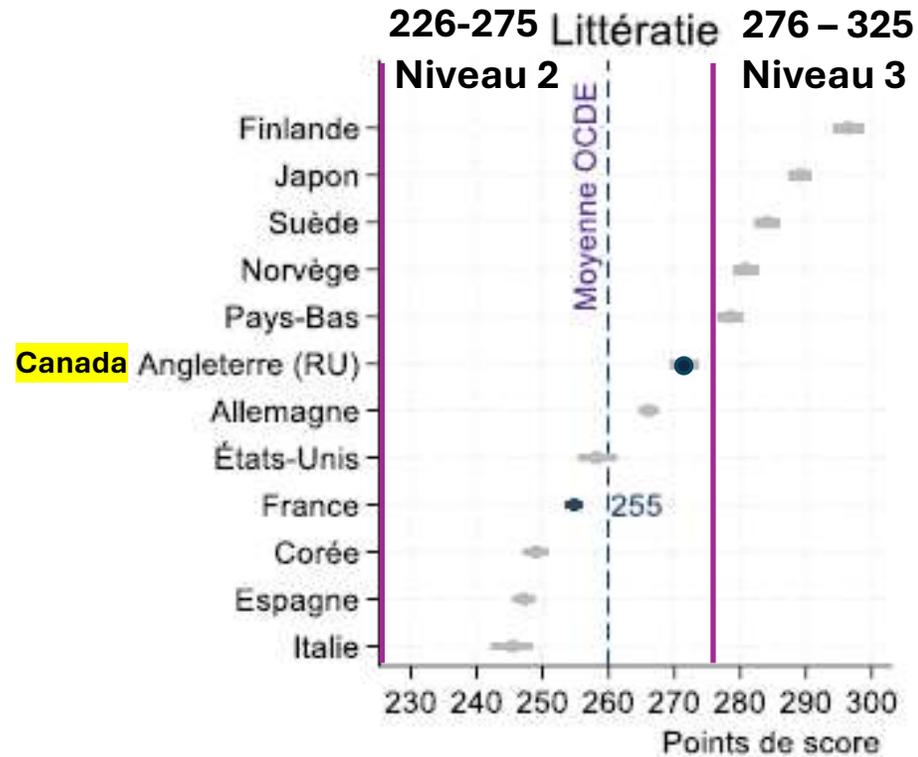
Moyenne Québec  
2023 : 267

# > Peu d'évolution en 10 ans dans quelques pays

## Différences scores littératie entre 2012 et 2023



# > Moyenne des compétences : quelques pays (2023)



# > Qui est concerné ?

## 1 adulte sur 2 !

### Des groupes plus vulnérables

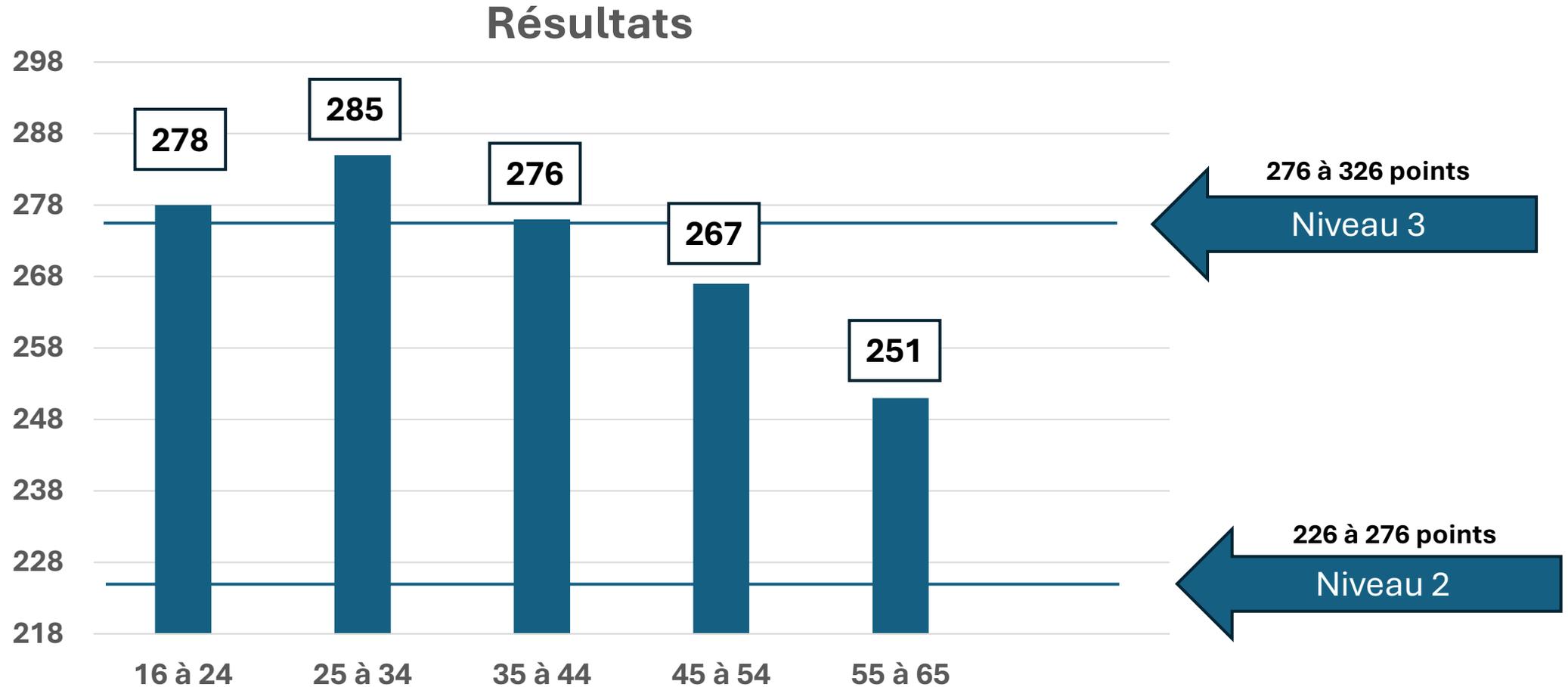
- Faible niveau de scolarité
- Personnes en situation de handicap
- Personnes issues de l'immigration
- Personnes vieillissantes :
  - Les compétences diminuent à partir de l'âge de 46 ans



**65 ans +**  
80% ont un niveau  
inférieur à 3  
(Brinck, 2005)



# Résultats selon le groupe d'âge - 2023



# > Conséquences sur les communications dans les villes?

Se questionner sur nos façons de communiquer :

- Qui est notre public-cible?
- Comment le rejoindre

Revoir ce qu'on a appris????



# Démarche



**Adapter  
nos pratiques...**

# Historique

**2016-2018**

Projet de recherche de l'OPHQ sur l'impact des plans d'action avec volet littératie



**2020**

Formation en littératie incluse dans le plan d'action 2020-2022 des politiques sociales

# Historique

**2016-2018**

Projet de recherche de l'OPHQ sur l'impact des plans d'action avec volet littératie

**2020**

Formation en littératie incluse dans le plan d'action 2020-2022 des politiques sociales

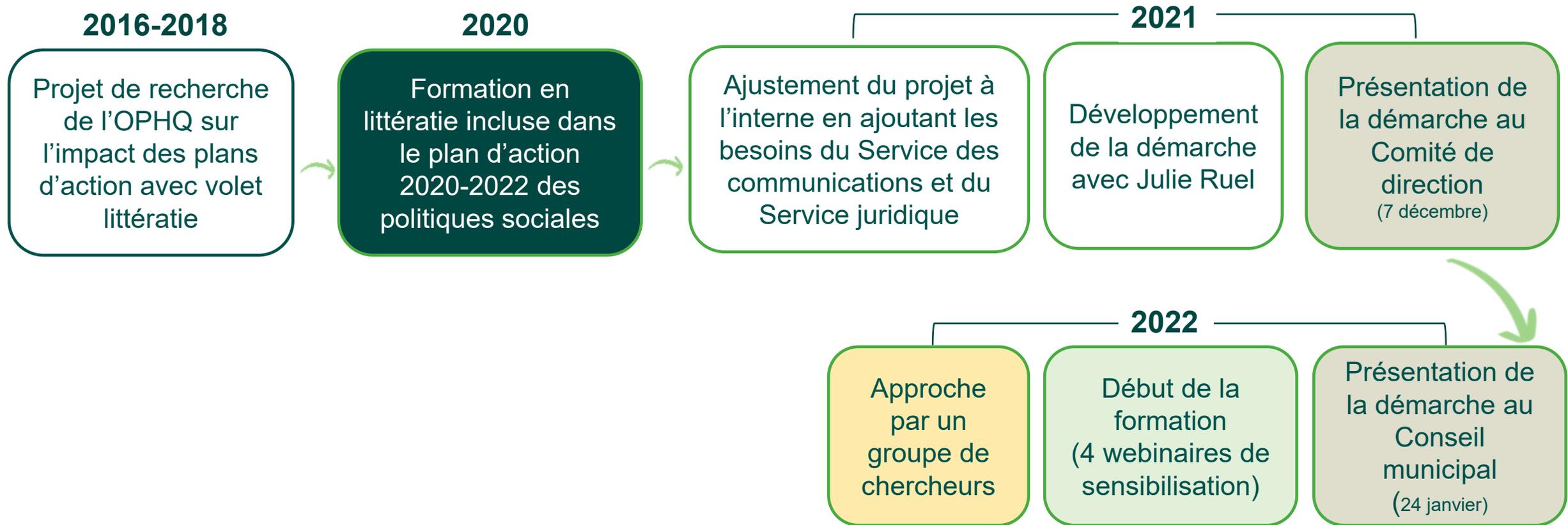
**2021**

Ajustement du projet à l'interne en ajoutant les besoins du Service des communications et du Service juridique

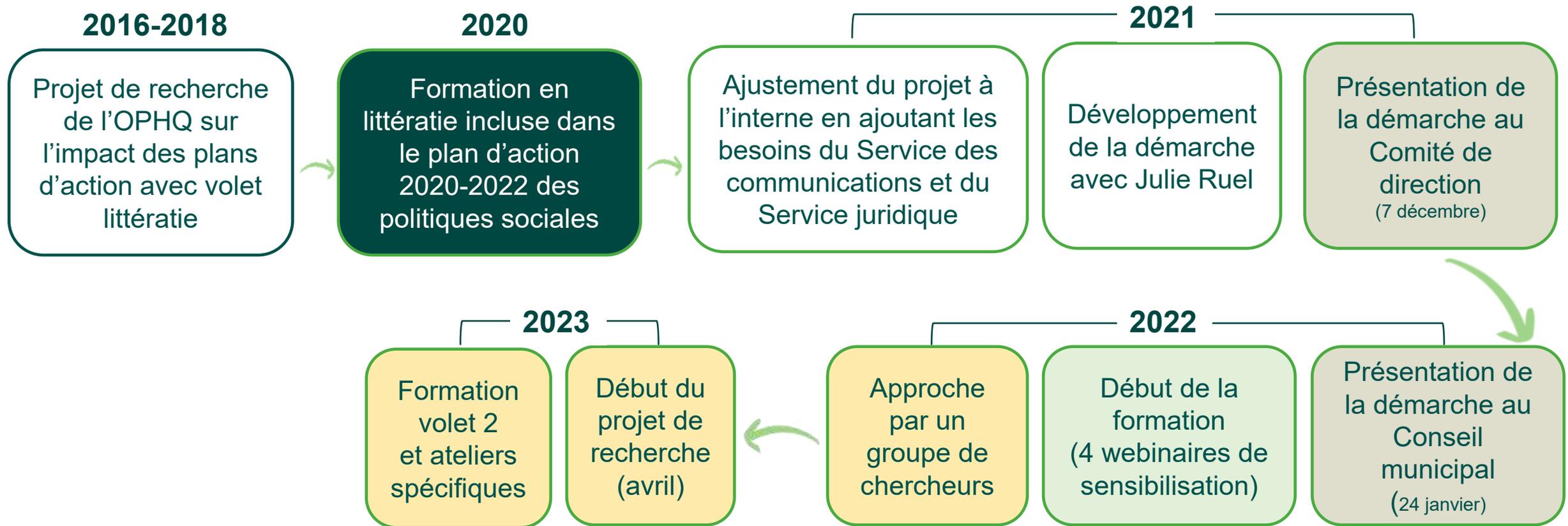
Développement de la démarche avec Julie Ruel

Présentation de la démarche au Comité de direction (7 décembre)

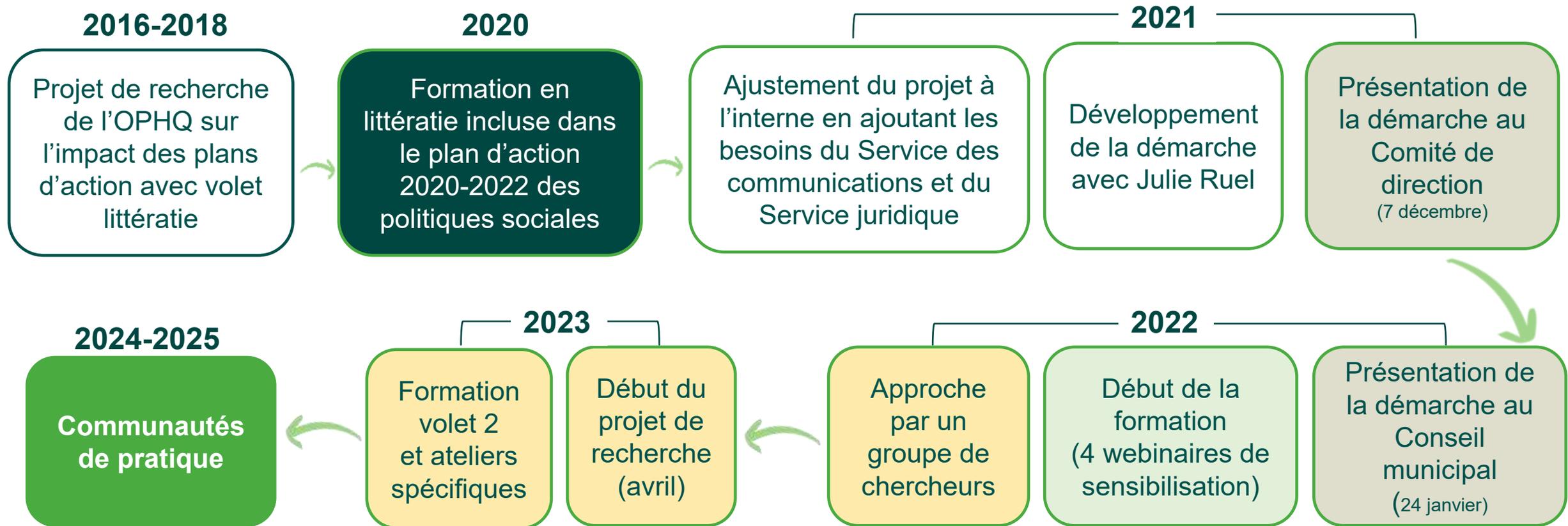
# Historique



# Historique



# Historique





# Formation du personnel municipal

Webinaire de sensibilisation

(2022-2023)

Atelier  
« Communiquer pour tous »

(2023)

Ateliers spécifiques

(2023)

Communautés de pratique

(2024-2025)

## > Formatrices - accompagnatrices



**Julie Ruel** PhD

- Chercheure associée, CISSS de l'Outaouais
- Chercheure Institut universitaire en DI et TSA
- Chercheure équipe PSVI (Participation Sociale et Villes Inclusives)
- Chargée de cours, UQO



**Anie-Claude Paquin**

- Avocate
- Fondatrice de l'enDROIT
- Vulgarisatrice juridique

# 1

## Webinaire de sensibilisation



### Objectifs

- Connaître la réalité québécoise et canadienne en littératie;
- Reconnaître les différents groupes vulnérables;
- Comprendre les enjeux et les conséquences des faibles niveaux de littératie;
- Identifier les différents contextes sociaux de la littératie dont la littératie en général et la littératie numérique;
- Explorer comment devenir une organisation pro-littératie;

**Durée** 1 ½ heure

**Modalités** Webinaire

**Nombre de participants** 163 + 14 partenaires

# 2

## Atelier communiquer pour tous



### Objectifs

- Connaître la démarche de rédaction inclusive;
- Explorer des stratégies afin de favoriser l'accès à l'information et l'inclusion des personnes ayant de faibles niveaux de littératie;
- S'appropriier le guide Communiquer pour tous;
- Initier les participants à concevoir de l'information plus accessible en considérant les aspects suivants :
  - La conception de documents imprimés;
  - La conception et l'utilisation des images;
  - La conception de sites web et de supports numériques;
  - La communication orale.

**Durée** 1 journée par groupe

**Modalités** Présentiel

**Nombre de participants** 83

# 3

## Ateliers spécifiques



### Objectifs

- Présenter les défis que rencontrent les citoyens pour accéder à l'information transmise par le Service des **communications** et le **Service juridique** de la Ville ;
- Identifier les difficultés propres à chacun de ces services en matière de communication ;
- Explorer les pratiques qui peuvent être améliorées ou adaptées ;
- Proposer des exercices pratiques à partir de documents produits par la Ville.

**Durée** 1 journée par groupe

**Modalités** Présentiel

**Nombre de participants** **Légal 11 + Communication 9**

# 4

## Communautés de pratique



### Objectif

- Accompagner les employés municipaux dans l'amélioration continue de leurs pratiques afin de faciliter la compréhension et l'accessibilité de l'information offerte au public.

Communauté **légale** : Service juridique, Sécurité incendie, Évaluation, Gestion du territoire

Communauté **communication**: Service du loisir, Communications et relations citoyennes, Bureau du développement durable

**Durée** 1 rencontre aux 4-6 semaines

**Modalités** Présentiel et virtuel

**Nombre de participants** **Légal 9 + Communication 9**



# Projet de recherche

## > **Projet de recherche**

### **Assurer l'accès et la compréhension de l'information publique aux personnes en situation de handicap**

This project has been made possible by  
Ce projet a été rendu possible grâce à



Accessibility Standards  
Canada

Normes d'accessibilité  
Canada

Canada

**Recherche-action participative** est un type de recherche où les participants (employés de Victoriaville) cherchent à modifier leurs pratiques à partir de connaissances scientifiques.

Cette participation crée à son tour de nouveaux savoirs  
(Camden et Poncet, 2021).

## > Équipe de recherche



- Edith Jolicoeur, UQAR
- Julie Ruel, UQO
- Francine Julien-Gauthier, Université Laval
- Marie-Ève Gonthier, UQAR
- Marie-Josée Goulet, UQO

# > Objectifs du projet

**1** **Identifier** les obstacles à l'accès et à la compréhension de l'information, d'une communauté, (Victoriaville)

**2** **Sensibiliser, former et accompagner** des employés de la Ville vers des pratiques prometteuses pour éliminer ces obstacles

**3** **Évaluer** si les projets développés sont plus accessibles et compréhensibles

**4** **Fournir des recommandations** pour les autres paliers du gouvernement (à venir en 2026)

# > Objectifs du projet

**1** **Identifier** les obstacles à l'accès et à la compréhension de l'information, d'une communauté, (Victoriaville)

**3** **Évaluer** si les projets développés sont plus accessibles et compréhensibles

**2** **Sensibiliser, former et accompagner** des employés de la Ville vers des pratiques prometteuses pour éliminer ces obstacles

**4** **Fournir des recommandations** pour les autres paliers du gouvernement (à venir en 2026)

# > Objectif 1

## Identifier les obstacles

- Questionnaire d'évaluation du niveau de sensibilisation en matière de littératie des services de la Ville de Victoriaville



## > Exemple d'outil pour le prétest

**Questionnaire d'évaluation du niveau de sensibilisation en matière de littératie des services de la Ville de Victoriaville**

**53** répondants (taux de réponse de 66,25% )

**Exemple de question :**

Le personnel évalue la facilité de lecture du matériel écrit au moyen d'un outil de lisibilité (ex. Scolarius)

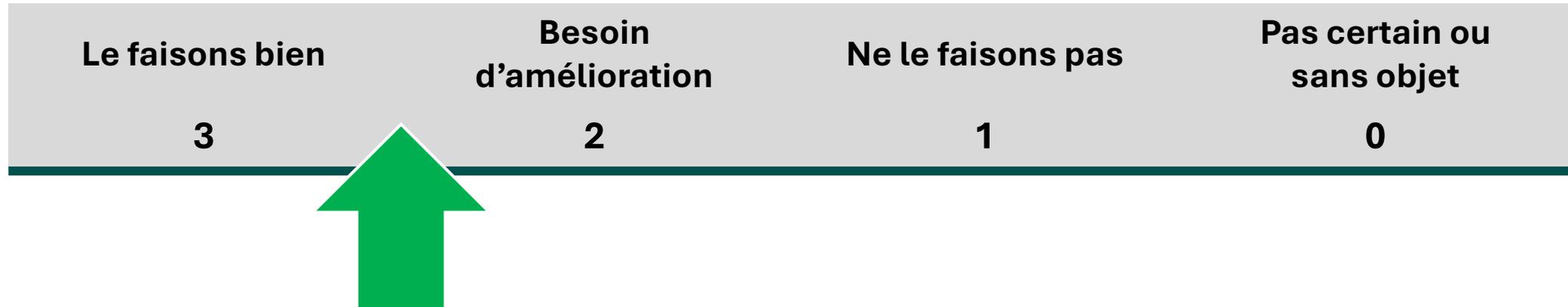
**Réponse :**

<b>Le faisons bien</b>	<b>Besoin d'amélioration</b>	<b>Ne le faisons pas</b>	<b>Pas certain ou sans objet</b>
<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## > Résultats du prétest

Section **Questions générales** (adhère, est soutenu)

Résultat entre *Besoin d'amélioration* et *Le faisons bien* ( $\bar{x}$  2,54)



## > Résultats du prétest

### Section **Communication orale**

Résultat dépasse un peu le *Besoin d'amélioration* ( $\bar{x}$  2,13)

<b>Le faisons bien</b>	<b>Besoin d'amélioration</b>	<b>Ne le faisons pas</b>	<b>Pas certain ou sans objet</b>
<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

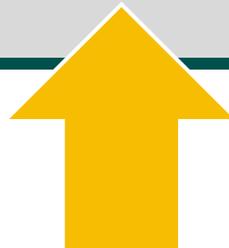


## > Résultats du prétest

### Section **Communication écrite**

Résultat entre *Ne le faisons pas* et *Besoin d'amélioration* ( $\bar{x}$  1,81)

<b>Le faisons bien</b>	<b>Besoin d'amélioration</b>	<b>Ne le faisons pas</b>	<b>Pas certain ou sans objet</b>
<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>



## > Résultats du prétest

### Section **Pouvoir d'agir des citoyens**

Résultat entre *Ne le faisons pas* et *Besoin d'amélioration* ( $\bar{x}$  1,76)

<b>Le faisons bien</b>	<b>Besoin d'amélioration</b>	<b>Ne le faisons pas</b>	<b>Pas certain ou sans objet</b>
<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>



# > Objectif 1

## Identifier les obstacles

- Évaluation du site web de la Ville de Victoriaville (6 pages)



**Déchets, récupération, compost  
et bien plus!**

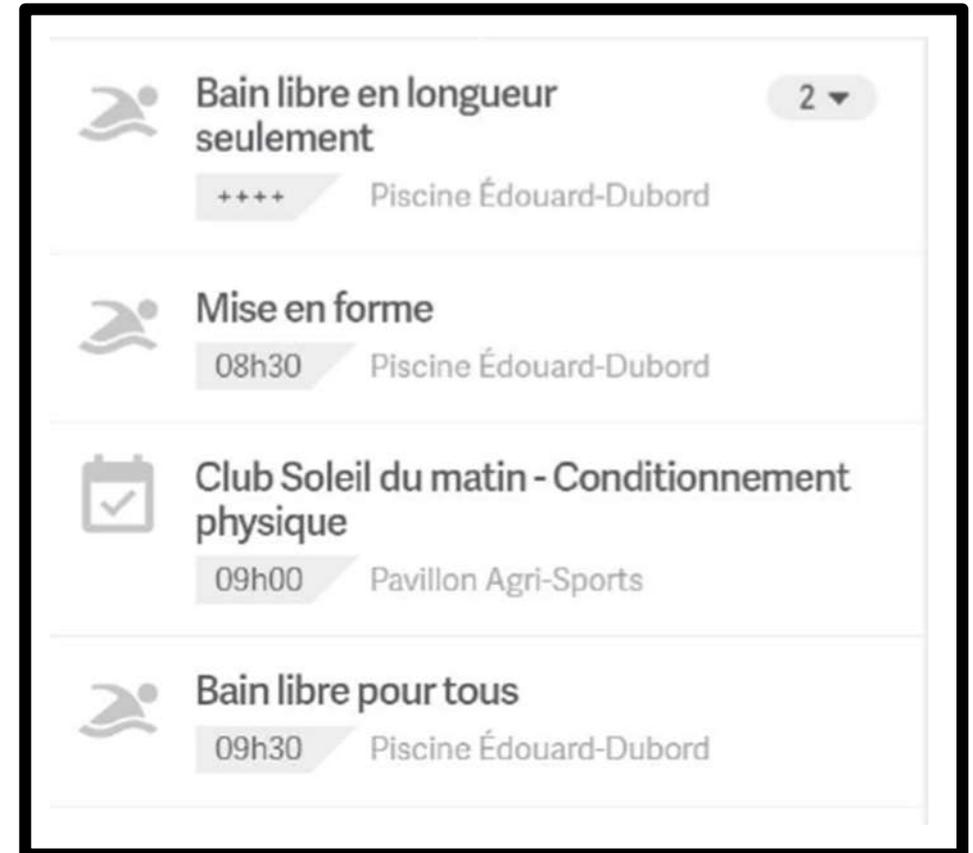
Était évalué :

- La navigation
- La conception et rédaction d'une page web
- Les images
- Les contenus multimédias
- Si les pages tenaient compte des personnes en situation de handicap

# > Objectif 1

## Résultats de cette évaluation

- Pages qui sont longues
- Navigation qui change selon la page
- Couleurs qui manquent de contraste
- Textes qui sont trop complexes (niveau collégial et universitaire)
- Pictogrammes qui sont confus
- Peu de contenu multimédia
- Pas de prise en compte des personnes en situation de handicap



Exemple d'un même pictogramme utilisé pour plusieurs éléments

# > Objectif 1

## Groupes de discussion

- Personnes qui ont une déficience intellectuelle
- Représentants d'organismes communautaires de personnes en situation de handicap



# > Objectif 1

## Groupes de discussion – Résultats préliminaires

1. Le **passage vers le numérique est difficile**
  - Pas d'outils ou outils désuets
  - Pas assez d'habiletés
  - Difficulté à suivre les changements technologiques
  - Manque de sensibilité associée au handicap
2. Les personnes en situation de handicap ont **souvent besoin d'un intermédiaire** pour transmettre l'information - **information trop complexe.**
3. Le passage vers le numérique occasionne des **bris dans la chaîne d'information** - les intermédiaires ont parfois eux-mêmes des difficultés.



Image libre de droits - Pixels

## > Objectif 3

### Évaluer les projets

- **Groupe de consultants**  
(10 personnes en situation de handicap)



## Objectif 3

### Évaluer les projets - Résultats préliminaires

- Au fur et à mesure que des projets sont travaillés, on les soumet à notre groupe de personnes en situation de handicap
- Ils vérifient si les projets proposent une information accessible et compréhensible
- Les participants utilisent un iPad pour communiquer avec nous
- Ils indiquent les points positifs et les points à améliorer
- Des changements sont faits à partir de leurs commentaires

## > À venir 2025-2026

- Poursuite des communautés de pratique, des projets développés et évalués jusqu'en décembre 2025
- Phase de post-test
- Diffusion (communications, articles, rapports)





# Capsules pratiques d'introduction

**Communiquer pour tous**

# > Mémos pratiques

Mémo pratique - Littératie

## Communiquer pour tous

### L'écrit



Rédigez, présentez une information facile à lire et à comprendre par tous : une sélection de recommandations tirées du guide **Communiquer pour tous**.

L'écrit    Le web  
Les images    L'oral



+ d'info dans le guide :  
**Communiquer pour tous**  
(Ruel et al., 2018)



  
Victoriaville

 Normes d'accessibilité  
Canada

Mémo pratique - Littératie

## Communiquer pour tous

### Les images



Captez l'attention, facilitez l'accès aux messages et sa mémorisation grâce aux images : une sélection de recommandations tirées du guide **Communiquer pour tous**.

Les images    L'oral  
Le web    L'écrit



+ d'info dans le guide :  
**Communiquer pour tous**  
(Ruel et al., 2018)



  
Victoriaville

 Normes d'accessibilité  
Canada

Mémo pratique - Littératie

## Communiquer pour tous

### Communication orale



Facilitez la compréhension et la mémorisation des messages lors d'une discussion : une sélection de recommandations tirées du guide **Communiquer pour tous**.

L'oral    Les images  
L'écrit    Le web



+ d'info dans le guide :  
**Communiquer pour tous**  
(Ruel et al., 2018)



  
Victoriaville

 Normes d'accessibilité  
Canada

Mémo pratique - Littératie

## Communiquer pour tous

### Web/Supports numériques



Pour concilier accessibilité, ergonomie et attractivité d'un site : une sélection de recommandations tirées du guide **Communiquer pour tous**.

Le web    L'écrit  
L'oral    Les images



+ d'info dans le guide :  
**Communiquer pour tous**  
(Ruel et al., 2018)



  
Victoriaville

 Normes d'accessibilité  
Canada



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

Le présent courriel fait suite à la vérification de la demande de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). Nous vous informons que la requête telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre demande permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivrons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

**1. Mettez les message clés :** les informations essentielles y sont-elles, sans superflu ?

**2. Organisez les idées :** Infos importantes en 1<sup>er</sup>

**3. Utilisez le « je-nous-tu-vous »** pour que les citoyennes et citoyens se sentent concernés.

**4. Faites des phrases courtes,** simples, actives, affirmatives

**5. Prenez des mots connus,** de tous les jours

# > Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

Le présent courriel fait suite à la vérification de la demande de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). Nous vous informons que la requête telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre demande permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivrons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

**6. Prenez les mêmes mots pour les mêmes réalités**

**7. Choisissez une police de caractère claire et lisible**

**8. Assurez un contraste suffisant**

**9. Alignez le texte à gauche**

**10. Mettez en évidence à l'aide du gras**



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

Le présent courriel fait suite à la vérification de la demande de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). **Nous vous informons que la requête telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.**

En vertu de l'article (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre demande permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivrons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

**1. Mettez les message clés : les informations essentielles y sont-elles, sans superflu ?**

- Les citoyennes ou citoyens savent-ils rapidement pourquoi ils reçoivent ce courriel?
- La personne a-t-elle toute les informations critiques pour agir?
- Y a-t-il des informations superflues, non utiles?



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

Le présent courriel fait suite à la vérification de la demande de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). Nous vous informons que la requête telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre demande permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivrons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

## 2. Organisez les idées : Infos importantes en 1<sup>er</sup>

- L'information est-elle bien organisée?

Ex. Ajouter un objet explicite



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

**Le présent courriel** fait suite à la vérification de la demande de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). Nous vous informons que la requête telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.

**En vertu de l'article** (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre demande permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivrons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

**3. Utilisez le « je-nous-tu-vous »** pour que les citoyennes et citoyens se sentent concernés.

Parfois très bureaucratique à la 3<sup>e</sup> personne, neutre.

✓ Parfois, le nous et le vous sont utilisés



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

Le présent courriel fait suite à la vérification de la demande de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). Nous vous informons que la requête telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre demande permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivrons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

**4. Faites des phrases courtes, simples, actives, affirmatives**

- Certaines inversions
- Phrases passives
- ✓ Parfois, le nous et le vous est utilisé
- ✓ Phrases actives



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

Le présent courriel fait suite à la vérification de la demande de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). Nous vous informons que la requête, telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre demande permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivrons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

**5. Prenez des mots connus, de tous les jours**

Requête

Conformité, réglementation

- Vérifier si votre demande respecte les règles en vigueur

Règlement relatif aux ...



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

Le présent courriel fait suite à la vérification de la **demande** de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). Nous vous informons que la **requête** telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre **demande** permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivrons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

**6. Prenez les mêmes mots pour les mêmes réalités**

Demande - requête



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

Le présent courriel fait suite à la vérification de la demande de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). Nous vous informons que la requête telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre demande permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivrons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

## 7. Choisissez une police de caractère claire et lisible

- Police lisible : avec empattements vs sans empattements, sans fantaisie

**Arial – Times new Roman**

- Grosseur de la police

## 8. Assurez un contraste suffisant

- ✓ Contraste : noir sur blanc
- ✓ Texte sans image en filigrane



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

Le présent courriel fait suite à la vérification de la demande de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). Nous vous informons que la requête telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre demande permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivrons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

## 9. Alignez le texte à gauche

- Pourquoi?

## 10. Mettez en évidence à l'aide du gras

- Pas de gras pour marquer l'information essentielle.
- Souligné : pour les hyperliens



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

Madame, monsieur,

Le présent courriel fait suite à la vérification de la demande de permis type de travaux, visant (description des travaux), pour la propriété située au (adresse de l'immeuble). Nous vous informons que la requête telle que déposée est incomplète et ne nous permet pas de vérifier la conformité du projet à la réglementation en vigueur.

En vertu de l'article (# article à inscrire), du règlement relatif aux permis et certificats, n° 1264-2019, les documents suivants doivent être fournis avec votre demande permis :

- ;
- .

De plus, des documents ou des informations supplémentaires pourraient vous être demandés, suite à l'analyse de ces documents.

Dès que vous nous transmettez les plans et documents nécessaires, nous poursuivons l'étude de votre demande de permis de construction.

Merci de votre collaboration. Mes salutations.

**Objet** : Ville de Victoriaville : **ACTION REQUISE**. Demande de permis incomplète

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir déposé votre demande de permis pour votre projet de **[type de travaux]**.

Nous avons besoin d'informations ou de documents supplémentaires pour débiter l'analyse de votre demande.

Nous traiterons votre demande de permis après avoir reçu les informations ou documents suivants :

- 
- 

**Vous devez les fournir d'ici le [DATE] en répondant à ce courriel.**

Pour assistance ou pour toute information supplémentaire, communiquez avec notre équipe :

- par courriel à [permis@victoriaville.ca](mailto:permis@victoriaville.ca); ou
- par téléphone au 819-758-6419, poste 3363.

Veuillez accepter nos meilleures salutations,

*Signature de l'inspecteur*



# Capsule 1 : Introduction au langage clair

**Objet** : Ville de Victoriaville : **ACTION REQUISE**. Demande de permis incomplète

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir déposé votre demande de permis pour votre projet de **[type de travaux]**.

Nous avons besoin d'informations ou de documents supplémentaires pour débiter l'analyse de votre demande.

Nous traiterons votre demande de permis après avoir reçu les informations ou documents suivants :

- 
- 

**Vous devez les fournir d'ici le [DATE] en répondant à ce courriel.**

Pour assistance ou pour toute information supplémentaire, communiquez avec notre équipe :

- par courriel à [permis@victoriaville.ca](mailto:permis@victoriaville.ca); ou
- par téléphone au 819-758-6419, poste 3363.

Veuillez accepter nos meilleures salutations,

*Signature de l'inspecteur*

**1. Mettez les message clés** : informations essentielles sans superflu

**2. Organisez les idées** : Infos importantes en 1<sup>er</sup>

**3. Utilisez le « je-nous-tu-vous »**

**4. Faites des phrases courtes**, simples, actives, affirmatives

**5. Prenez des mots connus**, de tous les jours

**6. Prenez les mêmes mots** pour les mêmes réalités

**7. Choisissez une police de caractère** claire et lisible

**8. Assurez un contraste suffisant**

**9. Alignez le texte à gauche**

**10. Mettez en évidence** à l'aide du gras



## Capsule 2 : Introduction au langage clair

**But :** Informer la population sur la nécessité de couper des frênes

**Message** pour l’affiche, discuté en CdP :

### **Offensive contre l’agrile du frêne**

L'agrile du frêne est un insecte envahissant qui attaque et tue toutes les espèces de frênes.

Afin d’éviter la propagation de l’infestation, nous devons abattre plusieurs frênes.

Pour pallier les coupes, plusieurs arbres ont été plantés et la plantation se poursuivra.

Pour en savoir plus, visitez le [vic.to/agriledufrene](https://vic.to/agriledufrene)



## Capsule 2 : Introduction au langage clair

### **Offensive** contre l'agrile du frêne

L'agrile du frêne est un insecte envahissant qui attaque et tue toutes les espèces de frênes.

Afin d'éviter la **propagation** de l'infestation, nous devons **abattre** plusieurs frênes.

Pour **pallier** les coupes, plusieurs arbres ont été plantés et la plantation se poursuivra.

Pour en savoir plus, visitez le [vic.to/agriledufrene](https://vic.to/agriledufrene)



## Capsule 2 : Introduction au langage clair

### Offensive contre l'agrile du frêne

L'agrile du frêne est un insecte envahissant qui attaque et tue toutes les espèces de frênes.

Afin d'éviter la propagation de l'infestation, nous devons abattre plusieurs frênes.

Pour pallier les coupes, plusieurs arbres ont été plantés et la plantation se poursuivra.

Pour en savoir plus, visitez le [vic.to/agriledufrene](https://vic.to/agriledufrene)

## Stoppons l'agrile du frêne



L'agrile du frêne est un insecte envahissant qui attaque et tue toutes les espèces de frênes.

Pour éviter de propager l'infestation, nous devons couper plusieurs arbres infestés dans les espaces publics avant qu'ils ne deviennent dangereux. **Soyez rassurés, tous les arbres abattus seront remplacés.**

[vic.to/agriledufrene](https://vic.to/agriledufrene)



## > Capsule 2 : Introduction au langage clair

### Stoppons l'agrile du frêne



L'agrile du frêne est un insecte envahissant qui attaque et tue toutes les espèces de frênes.

Pour éviter de propager l'infestation, nous devons couper plusieurs arbres infestés dans les espaces publics avant qu'ils ne deviennent dangereux. **Soyez rassurés, tous les arbres abattus seront remplacés.**

- Images qui transmettent la même information que le texte
- Image explicite : message clair, direct
- Mettez une légende ou texte explicatif à proximité
- Texte : message direct
- Message de bienveillance

# > Capsule 2 : Introduction au langage clair

Mémo pratique - Littérature

## Communiquer pour tous

### Les images

Captez l'attention, facilitez l'accès aux messages et sa mémorisation grâce aux images : une sélection de recommandations tirées du guide **Communiquer pour tous**.

Les images	L'oral
Le web	L'écrit

+ d'info dans le guide : **Communiquer pour tous** (Ruel et al., 2018)



**Victoriaville** Normes d'accessibilité Canada

## 10 points à garder en tête pour être compris de tous

- 1 Utilisez des **images simples**, sans trop de détails.
- 2 Choisissez des **images qui transmettent la même information que le texte**.
- 3 L'image doit être **compréhensible sans le texte** (si possible).
- 4 Veillez aux **contrastes**. 
- 5 Présentez l'image dans son contexte la 1<sup>ère</sup> fois. Ex. : Se protéger des tiques 
- 6 Utilisez des **images connues du public destinataire** et culturellement appropriées.
- 7 Représentez la **diversité des publics**. 
- 8 Utilisez la même image pour représenter le même objet pour l'ensemble du support.
- 9 Accompagnez les **images d'une légende** ou d'un texte explicatif à proximité. 
- 10 Testez les **images** auprès du public destinataire.

# > Ressource



<http://w4.uqo.ca/communiquerpourtous>  
(Ruel et al., 2028)



# Panel



**Service  
juridique**

**Service du  
loisir de la culture  
et de la vie  
communautaire**



**Service des  
communications  
et des relations  
citoyennes**

**Service de  
la gestion  
du territoire**

# Résultats des communautés de pratique

+ de **40**  
projets complétés  
et plusieurs en cours

- Vidéos TaxiBus
- Inscriptions aux sports et loisirs
- Programmation des bibliothèques
- Questionnaire MADA
- Maquettes du nouveau site Web
- PPT du Budget 2024
- Calendrier de collectes
- Vidéo sur les objectifs DD
- Gabarit PPT
- Nouvelles pages Web
- Abattage de frênes
- Publication Facebook sur les travaux
- Présentation PQI
- Programmation des Fêtes
- Réponses aux demandes de permis en urbanisme
- Fiche explicative sur les dômes
- Avis d'infraction incendie
- Avis d'infraction piscine
- Réponses aux lettres de réclamation
- Mission Traces urbaines
- Prêt d'équipement adapté
- Canopée
- Accroche-porte évaluation
- Modèle d'avis public
- PPT sur le rôle d'évaluation foncière
- Vidéo sur le processus de modification réglementaire de zonage
- Vidéo sur la réglementation des piscines
- Lettres incendie



**Service du loisir  
de la culture et de  
la vie communautaire**

**Inscriptions  
sports-loisirs**



# INSCRIPTIONS SPORTS ET LOISIRS



Inscriptions en ligne  
du 20 mars au 4 avril

[vic.to/sports](https://vic.to/sports)

Pour toutes questions,  
communiquez avec nous au  
819 758-6419, poste 3336



VICTORIAVILLE  
santé urbaine

Berceau de  
développement  
durable



# INSCRIPTIONS SPORTS ET LOISIRS

SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ

26 mars au 8 avril 2024



En ligne au  
[vic.to/sports](https://vic.to/sports)



VICTORIAVILLE



**Ateliers divers et activités de loisirs**  
Centre communautaire d'Arthabaska



**Baseball**  
Association sportive Le Laurier



**Basketball**  
Club de basketball Les Astéries



**Boxe**  
Académie de boxe olympique KO96



**Cheerleading**  
Club de gymnastique des Bois-Francis



**Football jeunesse**  
Mini-Vulkins Football



**Gymnastique**  
Club de gymnastique des Bois-Francis



**Karaté**  
Club de karaté Shotokan I.J.K.A des Bois-Francis



**Natation**  
Club de natation des Bois-Francis et Ville de Victoriaville



**Pickleball**  
Club de pickleball de Victoriaville



**Rugby**  
Club de Rugby Rabaska de Victoriaville



**Soccer**  
Club de soccer Optimum Victoriaville



**Taekwondo**  
Club de taekwondo des Bois-Francis



**Tennis**  
Association de tennis de Victoriaville



**Ultimate frisbee**  
Association Ultimate Victoriaville



**Vélo de route**  
Cyclo Bois-Francis



**Vélo de montagne**  
Club de vélo de montagne des Bois-Francis

## Animation estivale, camp de jour du Centre communautaire d'Arthabaska et Club Ados

Inscriptions du 3 au 10 mai 2023

[vic.to/animationestivale](http://vic.to/animationestivale)



**Baseball**



**Basketball**



**Cheerleading**



**Football jeunesse**



**Gymnastique**



**Karaté**



**Natation**



**Rugby**



**Soccer**



**Taekwondo**



**Tennis**



**Ultimate frisbee**



**Vélo de montagne**

Inscriptions en ligne au [vic.to/sports](http://vic.to/sports)

Pour toutes questions, communiquez avec nous au **819 758-6419, poste 3336**

## Animation estivale, camp de jour du Centre communautaire d'Arthabaska et Club Ados

Inscriptions en ligne au [vic.to/animationestivale](http://vic.to/animationestivale) :  
Dès le 1<sup>er</sup> mai 2024

[vic.to/animationestivale](http://vic.to/animationestivale)



IONS  
S  
SIRS

DU 4 AVRIL  
EMPS-ÉTÉ



# INSCRIPTIONS SPORTS ET LOISIRS

SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ

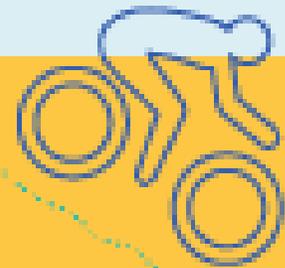
26 mars au 8 avril 2024

anneaux



# INSCRIPTIONS SPORTS ET LOISIRS 26 mars au 8 avril 2024

En ligne au  
[vic.to/sports](https://vic.to/sports)





**Service de  
la gestion  
du territoire**

**Fiche  
technique**

# Les piscines – lot intérieur

## Fiche explicative (art.5.2.6, règl. 1261-2019)

### SAVIEZ-VOUS QUE

- La construction ou l'installation d'une piscine est soumise aux dispositions de la réglementation municipale.
- Est considéré comme une piscine tout bassin artificiel extérieur (temporaire ou permanent) destiné à la baignade pouvant contenir 60 cm d'eau est considéré comme une piscine, à l'exception des spas de moins de 2 000 litres de capacité.
- les piscines naturelles et les étangs qui sont destinés à la baignade sont également considérés comme étant une piscine.

**Note :** Les figures explicatives sont à titre d'exemples afin d'illustrer quelques-unes des normes ci-dessous énumérées.

### NOMBRE DE PISCINE AUTORISÉE

Une seule piscine par terrain est autorisée.

Il est également autorisé d'installer un spa de nage ou un bassin d'entraînement sur le même terrain. Ces derniers sont soumis aux mêmes dispositions que les piscines.

### LOCALISATION

Une piscine doit être localisée selon les normes de minimales suivantes :

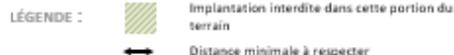
- être située cour latérale ou arrière, à une distance minimale de **1,5 mètre** des lignes latérales et arrière de terrain ;
- être située à une distance minimale de **1,5 mètre de la résidence** (la mesure est prise à partir de la paroi de la piscine);

De plus :

- toute **structure** donnant accès à la piscine ou qui la couvre doit être située à une distance minimale de **1,5 mètre** des lignes latérale et arrière de terrain ;
- Une **promenade, un trottoir ou une terrasse** doit être située à une distance minimale de **1 mètre** de toute ligne de terrain.

### IMPLANTATION D'UNE PISCINE

#### EXEMPLE PISCINE HORS-TERRE



## FICHE EXPLICATIVE SUR LES PISCINES

(article 5.5.6, règl. 1261-2019)

### L'ACCÈS À LA PISCINE ET LES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRÔLES D'ACCÈS

Une piscine et les structures y donnant accès (galerie, patio, deck, plate-forme, une promenade, un trottoir ou une terrasse), **doivent être entourées et/ou sécurisées.**

Selon votre projet, il y a différents types de d'accès à la piscine sont possible, soit :

- L'échelle sécuritaire est autorisée pour :
  - une piscine hors-terre dont la paroi est d'une hauteur de 1,20 m minimum; ou
  - une piscine démontable à paroi rigide dont la paroi est d'une hauteur de 1,40 mètre.

L'échelle doit être munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.

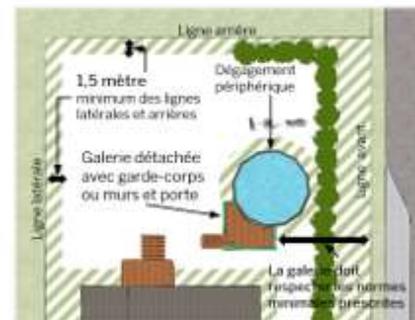


- La **galerie détachée** (plate-forme ou « **deck** »).

il s'agit d'une galerie qui n'est pas reliée à la résidence ou à une structure y donnant accès.

Elle doit être munie de **garde-corps** qui respectent les caractéristiques suivantes :

- Être d'une hauteur minimale de **1,2 mètre** ;
- Être conçu de manière que les **parties ajourées** ne puissent laisser passer un objet sphérique de **10 cm** de diamètre ;
- Être dépourvu d'éléments qui pourraient en faciliter l'escalade sur une section d'au **moins 76 cm**.



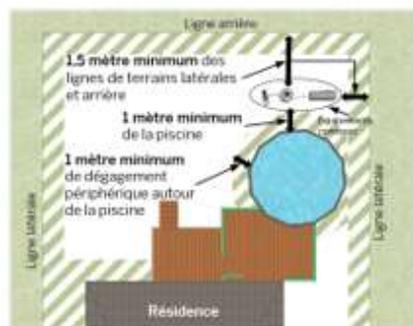
- La **galerie rattachée** à la résidence.

Il s'agit d'une galerie dont une section à une partie du garde-corps ou mur commun avec une structure y donnant accès direct.

Une séparation entre la galerie et la structure d'accès doit être mise en place afin d'empêcher un accès direct à la piscine.

Elle doit être munie de **garde-corps** qui respectent les caractéristiques suivantes :

- Être d'une hauteur minimale de **1,2 mètre** ;
- Être conçu de manière que les **parties ajourées** ne puissent laisser passer un objet sphérique de **10 cm** de diamètre ;
- Être dépourvu d'éléments qui pourraient en faciliter l'escalade sur une section d'au **moins 76 cm**.



4- La clôture (ou enceinte) est nécessaire afin de limiter l'accès à :

- Une piscine creusée ou semi-creusée ;
- Une piscine hors-terre dont la paroi à moins de 1,2 mètre de hauteur ;
- Une piscine démontable dont la paroi à moins 1,4 mètre de hauteur ;
- Une piscine gonflable.

Une clôture doit respecter les caractéristiques suivantes :

- Être d'une hauteur minimale de 1,2 mètre ;
- Être conçu de manière que les parties ajourées ne puissent laisser passer un objet sphérique de 10 cm de diamètre ;
- Être dépourvu d'éléments qui pourraient faciliter l'escalade sur une section d'au moins 76 cm.

Lorsque la clôture est à mailles de chaîne, les mailles doivent avoir une largeur maximale de 50 mm. Toutefois, lorsque la largeur entre les mailles est supérieure à 30 mm, des lattes doivent être insérées dans les mailles. Celles-ci ne doivent pas permettre le passage d'un objet sphérique de plus de 30 mm de diamètre.

5- Un mur de bâtiment faisant partie d'un contrôle d'accès ne doit pas être pourvu d'aucune ouverture

(fenêtres, portes) permettant de pénétrer dans l'enceinte.

Cependant, les fenêtres situées à 3 mètres ou plus du sol du côté intérieur de l'enceinte sont autorisées.

Les fenêtres qui sont situées à moins de 3 m sont également autorisées si l'ouverture maximale ne permet pas de laisser passer un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre. À cet effet, il est possible d'installer un limiteur d'ouverture.

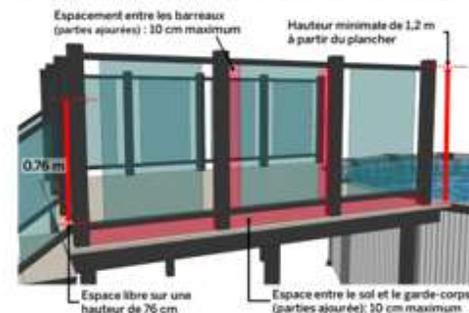
**Attention :** Ces dispositifs ne peuvent être installés sur une fenêtre de chambre.

## Mettre une image!!!

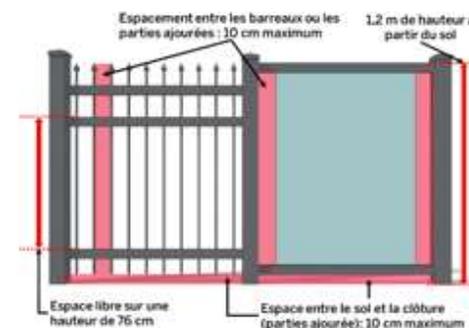
- La paroi d'une piscine démontable qui est d'une hauteur d'au moins 1,4 mètre en tout point par rapport au sol est considérée comme un mur servant de contrôle d'accès à la piscine.
- La paroi d'une piscine démontable qui est d'une hauteur d'au moins 1,4 mètre en tout point par rapport au sol est considérée comme un mur servant de contrôle d'accès à la piscine.

### CARACTÉRISTIQUES DES CONTRÔLES D'ACCÈS EN IMAGES

## Le garde-corps pour une galerie détachée ou attachée

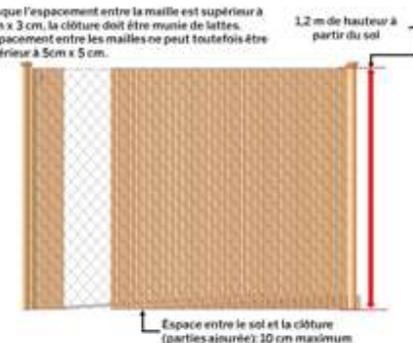


## La clôture



## La clôture en mailles de chaîne

Lorsque l'espacement entre la maille est supérieur à 3 cm x 3 cm, la clôture doit être munie de lattes. L'espacement entre les mailles ne peut toutefois être supérieur à 5 cm x 5 cm.



### CARACTÉRISTIQUES DE LA PORTE D'ACCÈS

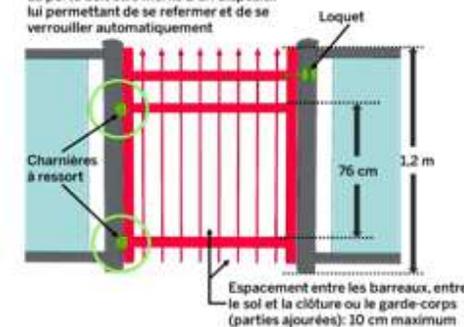
La porte donnant accès à la piscine doit :

- Posséder les mêmes caractéristiques que la clôture, le mur ou le garde-corps qui protège l'accès ;
- Être munie d'un dispositif permettant à la porte de se refermer et de se verrouiller automatiquement (loquet et charnière à ressort) ;

Ce dispositif peut être installé du côté intérieur de l'enceinte dans la partie supérieure de la porte, ou du côté extérieur de l'enceinte à une hauteur minimale de 1,5 m par rapport au sol.

### CARACTÉRISTIQUES DE LA PORTE D'ACCÈS EN IMAGES

La porte doit être munie d'un dispositif lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement



## FICHE EXPLICATIVE SUR LES PISCINES

(article 5.5.6, règl. 1261-2019)

### SYSTÈME DE FILTRATION ET THERMOPOMPE

Un système de filtration ou de thermopompe doit :

- 1- Être situé à une distance minimale de **1 mètre** de la piscine ou des dispositifs de sécurité.  
Sauf s'ils sont localisés sous la galerie (plate-forme, deck) ou d'une remise.
- 2- Être situé à une distance minimale de **1,5 mètre** des lignes de terrain ;
- 3- Les conduits reliant l'appareil à la piscine doivent être souples et être installés de façon qu'ils ne permettent pas l'escalade de la piscine ou des accès à la piscine.

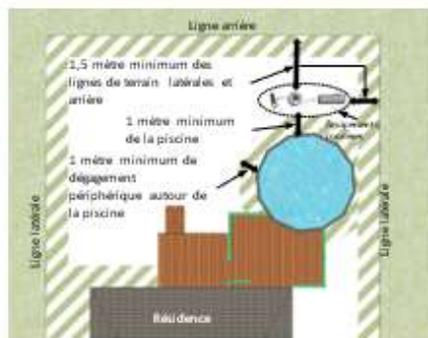
### DÉGAGEMENT AUTOUR DE LA PISCINE

Autour de la piscine ou des accès à la piscine, aucun élément fixe qui aurait pour effet de diminuer la hauteur de ces derniers (1,2 m) est interdit sur une distance de **1 mètre**.

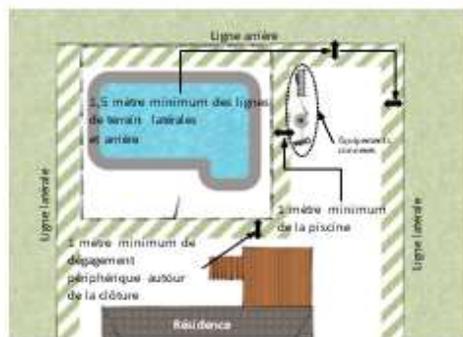
Cette distance minimale s'applique également à une fenêtre située à moins de 3 m du sol, si son ouverture maximale permet le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre.

### DÉGAGEMENT PÉRIPHÉRIQUE ET LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS (FILTREUR, POMPE ET THERMOPOMPE)

#### PISCINE HORS-TERRAIN



#### PISCINE ENTOURÉE D'UNE CLÔTURE



LÉGENDE :

- Implantation interdite dans cette portion du terrain
- ↔ Distance minimale à respecter

### PLONGEOIR ET GLISSOIRE

Vous pouvez installer un plongeur ou une glissière comme accessoire à votre piscine, aux conditions suivantes :

- 1- Il est situé à une hauteur maximale de **1 mètre** de la surface de l'eau;
- 2- La profondeur minimale de l'eau, dans un rayon de 3 m autour d'un plongeur est de:
  - a) **2,7 mètres** pour un plongeur de 0,5 mètre ou moins au-dessus de l'eau;
  - b) **3 mètres** pour un plongeur d'une hauteur supérieure à 0,5 mètres mais inférieur à 1 mètre.
- 3- Tout plongeur doit être installé conformément à la norme BNQ 9461-100 en vigueur au moment de l'installation. Cette disposition s'applique aux piscines et aux plongeurs installés ou remplacés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### ENTRÉE ET SORTIE DE L'EAU

Une piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau ou d'en sortir.

Bien que cette exigence ne s'applique pas aux piscines hors-terrain et aux piscines démontable, il est fortement recommandé d'installer une échelle qui permet à un enfant de sortir de l'eau.

## FICHE EXPLICATIVE SUR LES PISCINES

(article 5.5.6, règl. 1261-2019)

### AI-JE BESOIN D'UN PERMIS

L'obtention d'un permis est requise pour :

- 1- La construction ou l'installation ou le remplacement d'une piscine.
- 2- L'installation d'un plongeur;
- 3- Une construction donnant ou empêchant l'accès à la piscine (contrôle d'accès).
- 4- La mise en place d'une piscine temporaire (gonflable ou démontable). Un seul permis est requis pour la première installation, pourvu qu'elle soit toujours réinstallée au même emplacement.
- 5- Le remplacement d'une piscine qui a été démolie, qui s'est affaissée ou qui a été endommagée.

### SÉCURITÉ PENDANT LES TRAVAUX

Pendant la durée des travaux d'installation d'une piscine, des mesures temporaires visant à contrôler l'accès à la piscine ou à la zone d'excavation, le cas échéant, doivent être prévues.

### APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les normes prescrites par le règlement de zonage 1261-2019 s'appliquent à toute nouvelle installation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### PERTE DE DROIT ACQUIS

À compter du 30 septembre 2025, toutes les installations devront être conformes à la réglementation, à l'exception des éléments suivants :

- 1- La tailles des mailles des clôtures en mailles de chaîne et les lattes qui ont été installées, remplacée ou acquises avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.  
La clôture acquise avant cette date doit avoir été installée avant le 30 septembre 2021;
- 2- La bande de dégagement de 1 mètre autour d'une enceinte ou d'une piscine (structures et équipements fixes et fenêtres) pour les piscines et enceinte installées, remplacées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, ainsi qu'à celles acquises avant cette date et installées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021;
- 3- La conformité à la norme BNQ 9461-100 pour les plongeurs installés, remplacés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ainsi qu'à ceux acquis avant cette date et installés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021;

Le remplacement de ces éléments après les dates énumérées ci-dessus implique la mise en conformité de l'élément avant le 30 septembre 2025.

# Le contrôle d'accès à une piscine

## Fiche explicative (article 5.2.6 du règlement de zonage)

### En quelques mots...

Conformément à la réglementation, toutes les piscines extérieures doivent être protégées par un contrôle d'accès, afin de limiter l'entrée celle-ci à de jeunes enfants, et ainsi, **prévenir les risques de noyade**.

### La demande de permis

#### Un permis est-il requis ?

Oui, le permis de construction est requis lors :

- 1° **de** la construction, l'agrandissement et de la transformation d'une galerie qui donne accès à la piscine;
- 2° **de** la mise en place ou du remplacement de la clôture qui entoure la piscine;
- 3° **du** remplacement de l'échelle sécuritaire.

#### Quels sont les documents exigés ?

Votre demande de permis doit **comprendre**, entre autres, **un plan d'implantation à l'échelle** (voir la fiche explicative « Plan d'implantation ») ;

### Protéger ma piscine

#### Comment rendre ma piscine sécuritaire ?

Pour protéger l'entrée à votre piscine, vous devez installer un des systèmes de contrôle d'accès prescrit par la réglementation. Il y a différents types de contrôle d'accès, tels que :

#### La galerie

- 1° L'échelle sécuritaire;
- 2° La galerie **détachée** (plate-forme, « **decke** ») ou la galerie **rattaché** (patio);
- 3° La clôture.

#### Quel contrôle d'accès choisir ?

##### L'échelle sécuritaire

L'échelle sécuritaire peut servir de contrôle d'accès pour protéger les deux types de piscine suivantes :

- 1° Une piscine hors-terre d'une hauteur minimale de **1,20 m**;
- 2° Une piscine démontable à **paroi rigide** hauteur minimale est de **1,40 m**.

Cette échelle doit respecter les caractéristiques illustrées à la **figure 1**.

Figure 1 – Caractéristiques de l'échelle



Une galerie, qu'elle soit détachée ou rattachée de la maison, peut être utilisée pour protéger les deux types de piscines suivantes :

## Fiche explicative sur les contrôles d'accès à la piscine

(article 5.2.6, règl. 1261-2019)

- 1° Une piscine hors-terre d'une hauteur minimale de **1,20 m**;
- 2° Une piscine démontable à **paroi rigide** d'une hauteur minimale de **1,40 m**.

La galerie doit être conçue de la manière suivante :

- 1° Être munie de garde-corps qui respectent les caractéristiques illustrées à la **figure 2**;
- 2° Être munie d'une porte d'accès à la galerie qui respectent les caractéristiques illustrées à la **figure 3**;
- 3° Le garde-corps ainsi que la porte d'accès doivent être dépourvus d'éléments pouvant faciliter l'escalade.

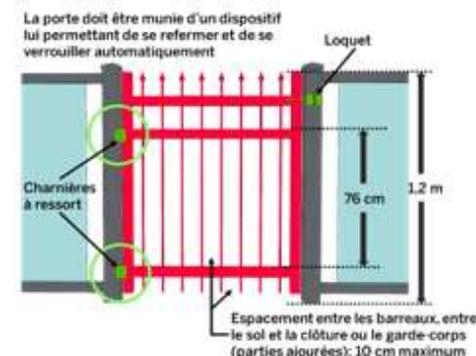


Figure 2 - Caractéristiques du garde-corps

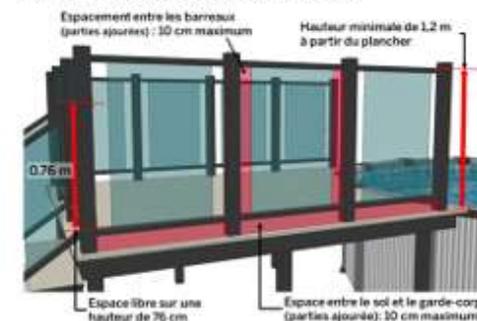


Figure 3 - Caractéristiques de la porte

#### La clôture

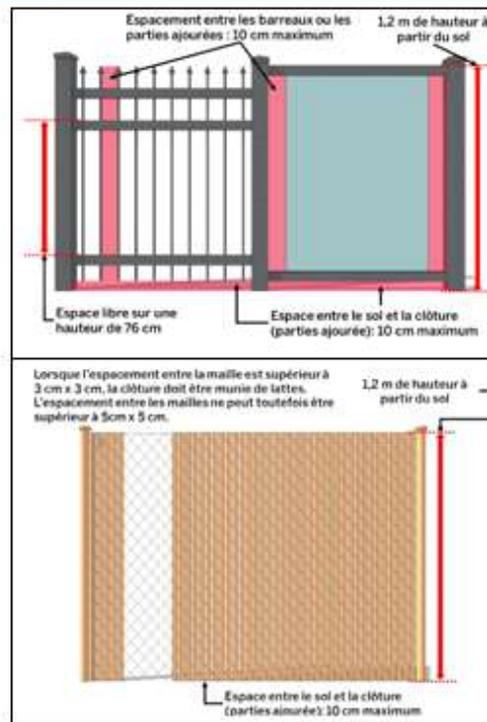
La clôture **doit** être utilisée pour protéger les types de piscines suivantes :

- 1° Une piscine creusée ou semi-creusée;
- 2° Une piscine hors-terre dont la hauteur est de moins **1,20 mètre**;
- 3° Une piscine démontable dont la hauteur est de moins **1,40 mètres**;
- 4° Une piscine gonflable.

La clôture doit être conçue de la manière suivante :

- 1° Respecter les caractéristiques illustrées aux figure X et X.
- 2° Être munie d'une porte d'accès à la galerie qui respectent les caractéristiques illustrées à la figure 3.
- 3° La clôture ainsi que la porte d'accès doivent être dépourvus d'éléments pouvant faciliter l'escalade

Figure x – Caractéristique des clôtures



## Mur de maison

Si un mur de la maison se trouve dans la section protégée de la piscine, il ne doit y avoir aucune fenêtre sur ce mur, sauf :

- 1° Si elle est située à plus de trois mètres du sol de la galerie.
- 1° Si elle est munie d'un limiteur d'ouverture qui ne permet pas à la fenêtre de s'ouvrir de plus 10 cm.

**Attention :** Ce dispositif ne peut être installé sur une fenêtre de chambre.

Figure 4 – Fenêtre sur un mur de maison

## Les règles

### Où peut-on installer un accès à la piscine ?

Un contrôle d'accès doit être située :

- 1° Dans la cour latérale ou arrière;
- 2° Dans la cour avant autre que celle de la façade principale de la résidence.

L'exemple ci-dessous illustre les parties de votre terrain où sont autorisés les accès à la piscine.

### Quelles sont les distances à respecter?

Un contrôle doit être installer en respectant les distances suivantes :

Distances à respecter (min.)	Localisation de la piscine		
	Cour avant	Cour arrière	Cours latérales
Ligne avant	1.50 m*	1.50 m*	1.50 m*
Ligne latérales	1.50 m	1.50 m	1.50 m
Ligne arrière	1.50 m	1.50 m	1.50 m

\*Attention : un empiètement maximal de 2.50 m doit être respecter.

### Exemple d'implantation

Activité industrielle sur un terrain en coin de rue (lot d'angle)

Note : Les figures explicatives sont à titre d'exemples afin d'illustrer quelques-unes des normes ci-dessus énumérées.





**Service  
juridique**

**Avis  
public**

# CONSULTATION SUR UN PROJET DE RÉSOLUTION ET SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE

Aux personnes et  
organismes intéressés  
par le projet de résolution  
numéro 087-02-23  
concernant une demande  
en vertu du Règlement  
numéro 1268-2019...

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION SUR UN PROJET DE RÉSOLUTION ET SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE

Aux personnes et aux organismes intéressés par le projet de résolution numéro 087-02-23 concernant une demande en vertu du Règlement numéro 1268-2019 ayant trait aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et par les projets de règlements numéros 1507-2023 (plan d'urbanisme) et 1508-2023 (zonage).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le conseil municipal a adopté les projets suivants :

1.1 **PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 087-02-23** concernant une demande en vertu du Règlement numéro 1268-2019 ayant trait aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ce projet de résolution vise à permettre au numéro 18, rue Piché, situé dans la ZONE D'HABITATION H-017, dans le cadre de l'agrandissement d'une habitation multifamiliale :

- un nombre maximal de 74 logements comparativement au nombre maximal de 56 logements autorisé par la résolution PPCMOI n° 376-06-19;
- une marge avant minimale de 4 mètres comparativement à la norme minimale de 7,5 mètres prescrite par l'article 1.5.1 du Règlement de zonage numéro 1261-2019.

Le plan de la ZONE D'HABITATION H-017 est disponible, comme si ici au long reproduit pour en faire partie intégrante, en accédant au document suivant :

<https://www.munidata.ca/upload/documents/files/Lng/2280fr-CA.pdf?v=20230216012316>

Le projet de résolution numéro 087-02-23 est disponible en accédant au document suivant :

<https://www.munidata.ca/upload/documents/files/Lng/2285fr-CA.pdf?v=20230216012409>

1.2 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1507-2023** modifiant le Règlement numéro 1260-2019 constituant le plan d'urbanisme, de manière à modifier le plan des affectations afin d'inclure les lots numéros 2 471 547, 2 742 331, 3 586 263, 3 586 264 et 3 586 265 du cadastre du Québec dans l'aire d'affectation « Mixte ».

Le plan est disponible, comme si ici au long reproduit pour en faire partie intégrante, en accédant au document suivant :

<https://www.munidata.ca/upload/documents/files/Lng/2281fr-CA.pdf?v=20230216012324>

Le projet de règlement numéro 1507-2023 est disponible en accédant au document suivant :

<https://www.munidata.ca/upload/documents/files/Lng/2283fr-CA.pdf?v=20230216012346>

1.3 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1508-2023** modifiant le Règlement de zonage numéro 1261-2019, de manière à :

- agrandir la ZONE MIXTE M-423 à même la ZONE D'HABITATION H-110 pour y inclure les lots numéros 2 471 547, 2 742 331, 3 586 263, 3 586 264 et 3 586 265 du cadastre du Québec;
- modifier le plan des contraintes anthropiques et naturelles par le retrait de la zone tampon située sur le lot numéro 2 471 626 du cadastre du Québec;
- modifier le plan des contraintes anthropiques et naturelles par l'ajout d'une zone tampon de 3 mètres le long du lot numéro 3 586 249 du cadastre du Québec et le long de la rue des Pommiers.

Le plan de la ZONE MIXTE M-423 est disponible, comme si ici au long reproduit pour en faire partie intégrante, en accédant au document suivant :  
<https://www.munidata.ca/upload/documents/files/Lng/2282fr-CA.pdf?v=20230216012335>

Le projet de règlement numéro 1508-2023 est disponible en accédant au document suivant :

<https://www.munidata.ca/upload/documents/files/Lng/2284fr-CA.pdf?v=20230216012402>

2. **Une assemblée publique de consultation aura lieu aux dates, heures et lieux suivants :**

Date	:	lundi 6 mars 2023
Heure	:	17 h
Lieu	:	salle de la cour municipale (porte no 4) hôtel de ville 1, rue Notre-Dame Ouest Victoriaville

Au cours de cette assemblée, le membre du conseil municipal, désigné par celui-ci, expliquera ces projets de résolution et de règlements et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

3. **L'illustration des zones visées par ces projets de résolution et de règlements peut être consultée au bureau de la Division de l'urbanisme, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de travail, à compter de ce jour.**

4. Le projet de résolution PPCMOI numéro 087-02-23 et le projet de règlement numéro 1508-2023 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5. Les projets peuvent être consultés au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de travail, à compter de ce jour.

VICTORIAVILLE, le 17 février 2023

La greffière,

  
ROSANE ROY

# Consultation publique

Lors de cette rencontre, ce projet de résolution et les étapes de son adoption seront expliqués et toutes les personnes désirant s'exprimer seront entendues...



## 18, rue Piché

### Consultation publique

6 mars 2025 à 17 h

Salle de la cour municipale  
Hôtel de ville (porte no 4)  
1, rue Notre-Dame Ouest,  
Victoriaville

Lors de cette rencontre, ce projet de résolution et les étapes de son adoption seront expliqués et toute personne désirant s'exprimer seront entendues.

#### Pour consulter les documents :

- Le projet de résolution et l'illustration des zones visées par ce projet peuvent être consultés au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de travail, à compter de ce jour.

Vous pouvez également accéder au lien suivant : [vic.to/avis](http://vic.to/avis)

VICTORIANVILLE, le 17 février 2023

La greffière,  
ROSANE ROY

### C'est quoi le projet?

#### Ajout de 20 logements PPCMOI 2024-01

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le conseil municipal a adopté le projet de résolution PPCMOI 2023-08.

Ce projet de résolution vise à permettre au 18, rue Piché, situé dans la ZONE D'HABITATION H-017, dans le cadre de l'agrandissement d'une habitation multifamiliale :

- a) Un nombre maximal de 74 logements comparativement au nombre maximal de 56 logements autorisé par la résolution PPCMOI no 378-08-19;
- b) Une marge avant minimale de 4 mètres comparativement à la norme minimale de 7,5 mètres prescrite par l'article 1.5.1 du Règlement de zonage numéro 1261-2019.

Ce projet de résolution contient des éléments soumis à un processus référendaire qui seront mentionnés lors de la rencontre.





**Service des  
communications  
et des relations  
citoyennes**

**Capsule  
vidéo**

L'hiver à Victo, c'est beau.

Mais sortir son bac pendant le déneigement, ce n'est pas toujours évident.

Voici des astuces simples pour aider les équipes de déneigement.

**Scénario : La minute Victo - Déneigement et journées de collecte**

**[Plan 1 : Intro]**

Intro rapide visuelle "La minute Victo"

*Le citoyen sort de son entrée en poussant un bac roulant. Il s'adresse à la caméra avec un sourire.*

« L'hiver à Victo, c'est beau. Mais sortir son bac pendant le déneigement, ce n'est pas toujours évident. Voici des astuces simples pour aider les équipes de déneigement. »

**[Plan 2 : Explications des situations]**

**Rue sans trottoir (insertion de texte)**

Le citoyen place le bac dans sa cour, près de la rue.

Ensuite, vue sur l'image de la situation 1.



« Pas de trottoir? Placez votre bac dans votre cour, proche de la rue, mais pas dans la rue... La déneigeuse doit passer. »

**Rue sans trottoir, mais avec un long bordage de neige de 2 mètres ou plus (insertion de texte)**

Le citoyen mesure un banc de neige avec un ruban à mesurer et d'un geste exagéré.

Ensuite, vue sur l'image de la situation 2.

**Gros bordage de neige  
devant chez vous?**

**Placez votre bac dans le  
prolongement de votre  
entrée, dans la rue, vis-à-  
vis le bordage de neige.**



« Gros bordage de neige devant chez vous? Placez votre bac dans le prolongement de votre entrée, dans la rue, vis-à-vis le bordage de neige. »

**Trottoir et bande gazonnée devant votre maison**

Vue sur l'image de la situation 3 et 4



« Avec un trottoir ou une bande gazonnée, avec ou sans un long bordage de neige, placez votre bac vis-à-vis le bord de la rue, mais sans bloquer le trottoir. Personne ne veut sauter au-dessus d'un bac! »

**Lien capsule vidéo**





FIÈREMENT  
DURABLE



Victoriaville